

**Rapport Sécurité**

Comme chaque année, pour les nouveaux adhérents, je commencerai par rappeler que le cycliste est un conducteur comme un autre, qu'il circule sur une chaussée, mais c'est un usager vulnérable qui doit d'autant plus respecter le Code de la route. Ce pour sa sécurité et celle du groupe ! C'est donc mon rôle au club... et le vôtre !!! Depuis 7 ans j'ai d'ailleurs noté une nette évolution quant à l'intérêt de chacun pour la sécurité. Mon rôle n'étant pas de faire la morale mais de vous motiver à la prudence.

*J'interviens sur plusieurs axes :*

- \* **Interventions lors des réunions mensuelles du club** ; environ 20 minutes afin d'informer sur le Code de la Route, sur le comportement, sur la sécurité, sur la circulation en peloton, sur les nouvelles réglementations grâce au matériel vidéo de la Prévention Routière... et à l'écran de Roro !
- \* **Collaboration** avec la mairie de Gap, la mairie de Tallard, la Préfecture (à ce sujet distribution de matériel de visibilité mercredi matin 8h/12h place de la République à Gap), le Département... pour améliorer les structures routières, faire de la prévention... Nous avons obtenu l'accord de Marcel Cannat pour la pose de panneaux "dépassez les cyclistes à 1,50 m" (Gorges de la Méouge, route de la Luye...)
- \* **Formation des jeunes cyclistes** (10 ans) à l'école (entre 50 et 60 classes annuellement) et en situation de circulation réelle, **encadrés par des membres du Club** que je remercie une fois encore.
- \*
- \* Je vous encourage à **être visibles et à mieux voir** : portez des couleurs vives, des gilets rétro réfléchissants, des éclairages puissants (même de jour), des casques jaunes ou orange, mettez des rétroviseurs... Evitez le vélo noir et la tenue noire ! Pour info, mercredi prochain, place de République, stand de la Préfecture pour distribuer des kits de sécurité aux cyclistes.

*Toutes ces actions de prévention sont d'autant plus justifiées que :*

Sur le département / 30 derniers mois : 5 morts, de nombreux accidents et blessés. C'est trop !

En 2017, en France : 173 tués à vélo (+ 7 %). 44 % avaient plus de 65 ans.

Juillet 2018 : 29 tués – août 2018 : 24 tués.

Si certains accidents sont causés par des automobilistes, dans la plupart des cas ce sont les cyclistes qui sont responsables de la collision ou qui chutent seuls : non respect du code de la route (stops, feux tricolores, priorités à droite, passages à niveau, changements de direction sans tourner la tête, sans tendre le bras, vitesse excessive, non respect des distances de sécurité, inattention, non port du

casque - port dès que l'on prend le vélo - ou du gilet qui augmente la visibilité...), comportements risqués et non adaptés.

Il est impératif :

- de ne pas prendre la route en cas de **fatigue** ou de **météo** incertaine
- de circuler systématiquement en **file indienne** et en **petits groupes**
- de **respecter le Code de la route**
- **d'être courtois** (un petit signe de la main, un sourire, un merci)
- d'indiquer ses **changements de direction** et ses **arrêts**
- de signaler à tour de rôle les **objets ou les trous sur la chaussée** (parole et geste)
- de **ne pas lâcher le guidon** sur les routes détériorées
- de ralentir et de tourner la tête à chaque **intersection**
- **d'adapter sa vitesse** à la situation
- de ne pas **dépasser** à droite
- savoir perdre une **priorité**
- d'être **attentif** à chaque seconde, **d'analyser** les comportements possibles des autres usagers
- d'être **visible**, d'avoir un éclairage avant et arrière puissant
- d'être toujours **casqué** (obligatoire pour les moins de 12 ans depuis le 22/03/2017)
- de se répartir les tâches en cas **d'accident** : protéger la zone, alerter, secourir (formation d'une trentaine de cyclistes ces dernières années)
- de ne pas laisser repartir un cycliste suite à un **malaise**
- de savoir soi-même descendre du vélo si **on ne se sent pas bien**
- de porter le maillot de la Sécurité Routière (en serre-file)

Pour terminer, sachez que je suis bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement concernant la réglementation ou le code de la route, soit lors d'une réunion mensuelle, soit par mail.